

UN PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN FRANÇAIS

Regina le 29 janvier 2014 - *L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)* a signé, aujourd'hui au Palais législatif, un protocole d'entente avec le gouvernement de la Saskatchewan, l'Université de la Saskatchewan, l'Université de Regina, le SIAST et le Collège Mathieu. Pour l'ACF, ce protocole d'entente est un signe tangible concernant la volonté de mettre en œuvre des programmes et services en français pour les étudiants francophones, tant au niveau universitaire que collégial.

«À l'heure actuelle, la déficience des programmes et services postsecondaires en français freine le développement de notre communauté et de notre province,» a rappelé la présidente de l'ACF, madame Françoise Sigur-Cloutier, au moment de la cérémonie de signature. «Avec nous, les signataires s'engagent à soutenir le développement de programmes et services qui répondent aux besoins et aux intérêts des étudiants francophones. À notre avis, ce sont des conditions incontournables pour réussir l'éducation postsecondaire en français.»

Depuis près de 45 ans, la communauté fransaskoise cherche à établir des relations productives avec les institutions postsecondaires de la province. Le souhait est que ce protocole représente une collaboration durable qui apportera, rapidement, des résultats concrets.

«J'aimerais remercier le ministre Norris et le ministère de l'enseignement supérieur d'avoir pris l'initiative et le leadership dans le développement de ce protocole d'entente,» a conclu madame Sigur-Cloutier.

La conjoncture est propice à la mise en place de programmes, de services et d'institutions postsecondaires en français. En poursuivant les objectifs communs présents dans ce protocole d'entente, nous serons tous gagnants.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

- 30 -

Pour plus d'information :

Marc Masson

Directeur des communications

Assemblée communautaire fransaskoise

Bureau (306) 924-8532 portable 306-581-8532